
Ministère de l'Education nationale. Collège d'enseignement secondaire type 900 places. Programme de construction.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.10

Type de document : livre

Éditeur : Institut Pédagogique National

Date de création : 1970

Description : Couverture papier épais. 4 liasses et 1 feuille en plus.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 209 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 55+1+1+24+1+16+1

Commentaire pagination : +2+1

ill.

[Handwritten signature]

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

[Handwritten signature]
J. FERREZ

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TYPE 900 PLACES

ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION

Programme de construction

1970

Publication de l'Institut Pédagogique National

EXTERNAT ET DEMI-PENSION

I - EXTERNAT

DESIGNATION DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES			OBSERVATIONS
	Nbre	Caractéristiques de chaque unité		
		en surface	en trames	
A SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL				<p>1) Les salles d'histoire et géographie seront rapprochées de la ou des salles de documentation. Le dépôt doit être placé entre les deux salles d'histoire et géographie et communiquer avec elles.</p> <p>2) <u>DEPOT DE MODELES</u> : entre les deux salles de Dessin et de Musique et communiquant avec elles.</p> <p>3) <u>COLLECTIONS-LAVERIE-PRODUITS</u> : entre les deux salles de Sciences et communiquant avec elles.</p> <p><u>SALLES DE PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE ET SALLES D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE N° 1-N° 2 et N° 3</u> :</p> <p>a/ à chacune de ces salles est associé un dépôt, les deux locaux communiquant entre eux par une porte ;</p> <p>b/ ces diverses salles seront rapprochées dans leur implantation et, dans toute la mesure du possible, groupées ; si l'ensemble devait être scindé, il conviendrait de placer les salles de PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE près des salles de SCIENCES ;</p> <p>c/ les salles d'enseignement pratique N° 1 seront isolées du bâtiment des classes et placées au rez-de-chaussée ;</p> <p>d/ pour la réalisation de ces salles on se référera aux schémas-types et notices techniques annexés dont les dispositions sont impératives.</p> <p><u>LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX</u> Ces locaux seront placés dans le voisinage de la salle de permanence.</p>
Salles de cours	6	60 m2 env.	4 x 5	
.....	8	49 m2 -	4 x 4	
.....	7	36 m2 -	4 x 3	
Permanence - Salle de lecture.....	1	72 m2 -	4 x 6	
Local pour activités coopératives	1	24 m2 -	4 x 2	
Bureau du Surveillant d'externat	1	12 m2 -		
B SALLES SPECIALISEES				
(1) Histoire et Géographie	2	60 m2 -	4 x 5	
Dépôt lié aux salles d'Histoire et Géographie	1	12 m2 -	-	
Musique (salle insonorisée)	1	60 m2 -	4 x 5	
Dessin (bien éclairée - avec 1 poste d'eau)	1	72 m2 -	4 x 6	
(2) Dépôt de modèles	1	24 m2 -	4 x 2	
Sciences	2	72 m2	4 x 6	
(3) Collections-laverie-prod.....	1	49 m2 -	4 x 4	
Physique et technologie	2	96 m2 -	4 x 8	
Dépôts	2	24 m2 -	4 x 2	
Salle d'enseignement prat. N° 1	2	72 m2 -	4 x 6	
Dépôts	2	36 m2 -	4 x 3	
Salle d'enseignement prat. N° 2	2	72 m2 -	4 x 6	
Dépôts	2	24 m2 -	4 x 2	
Salle d'enseignement prat. N° 3	1	72 m2 -	4 x 6	
Dépôts	1	24 m2 -	4 x 2	
C LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX				
Salle de mensurations et soins...	1	24 m2 -		
Cabines de déshabillage	3	1,75 m2		
Bureau du Médecin et de l'Assistante sociale	1	18 m2 env		
Sanitaire	1	6 m2 -		
D EQUIPEMENT SANITAIRE : (Cet équipement tient compte des éléments de secours éventuellement nécessaires aux étages).				
Garçons :	W.C. (cuvette non contact) :	12		
	Urinoirs	24		
	Lavabos	24 robinets		
Filles :	W.C. (cuvette non contact) :	24		
	Lavabos	24 robinets		
<p>N.B. Prévoir également 1 prise d'eau froide et 1 placard pour le rangement du matériel d'entretien par bloc d'équipement sanitaire prévu au rez-de-chaussée et, éventuellement, aux étages (secours).</p>				

II - EXTERNAT (suite)

	DESIGNATION DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES		OBSERVATIONS	
		Nbre	Surface		
E	<u>LOCAUX ANNEXES</u>			<p>Les locaux suivant devront être associés pour constituer le centre d'information et de documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle des professeurs (y compris le vestiaire). - Salle de documentation et bibliothèques des professeurs et élèves. - Permanence - Salle de lecture. - Local de duplication et archives. - Salle d'auto-documentation parents-élèves. - Bureau pour l'orientation. <p>Le foyer sera mis en place dans le voisinage du Centre d'information et de documentation.</p>	
	Salle des Professeurs	1	49 m2 env.		
	Vestiaire-sanitaire des professeurs	1	12 m2 -		
	Bibliothèque salle de documentation des professeurs	1	49 m2 -		
	Bibliothèque des élèves 2	1	49 m2 -		
			60 m2 -		
	Salle auto-documentation parents-élèves	1	49 m2 -		
	Foyer	1	72 m2 -		
F	<u>LOCAUX ADMINISTRATIFS</u>				<p><u>ADMINISTRATION</u></p> <p>Le bureau du gestionnaire devra être protégé efficacement contre l'effraction. De plus, il devra être possible d'ancrer au sol un coffre-fort de 250 Kgs.</p> <p>La loge du concierge sera dans le bâtiment administratif, près de l'entrée, avec le logement du concierge adjoint à la loge.</p> <p><u>APPARTEMENTS DE FONCTION</u></p> <p>1°) Il sera installé une antenne collective de télévision, 1ère et 2° chaînes, ainsi que les raccordements aux différentes salles de séjour (un par logement) ;</p> <p>2°) il sera prévu, dans chaque appartement, la pose de compteurs pour l'électricité et le gaz (dans la mesure où l'établissement a un branchement de gaz) ainsi que les raccordements nécessaires.</p> <p>Les dépenses en résultant seront comprises dans le coût de la construction.</p>
	Bureau du Directeur	1	24 m2 -		
	" " Sous-Directeur	1	18 m2 -		
	" de Secrétariat de Direction ..	1	24 m2 -		
	" du Gestionnaire et secrétariat	1	30 m2 -		
	" pour l'Orientation	1	24 m2 -		
	Local de duplication-archives	1	24 m2 -		
	Vestiaire-sanitaire	1	6 m2 -		
	Loge de concierge	1	12 m2 -		
	Salle d'attente-parloir	1	18 m2 -		
G	<u>APPARTEMENTS DE FONCTION ET CHAMBRE</u>				
	Appartement du Directeur	1	100 m2 -		
	Appartement du Sous-Directeur	1	85 m2 -		
	Appartement du Gestionnaire	1	85 m2 -		
	Appartement du concierge	1	57 m2 -		
	Appartement d'agent	1	57 m2 -		
	Chambre du Surv. d'externat	1	12 m2 -		
H	<u>LOCAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS</u>				
	Réserve-dépôt (pour mobilier et matériel)	1	90 m2 -		
	Atelier de factotum	1	18 m2 -		
	GARAGE équipé pour vélos et vélomoteurs	1	Sur la base de 1 m2 env. pour 3 élèves, l'effectif des externes et celui des demi-pensionnaires devant, seuls, être retenus à cet égard. (Se reporter à la fiche descriptive d'opération).		
	Abri-Détente-Jeux (Préaux)	1	310 m2 env. - Sera rapproché de la salle de restaurant pour permettre une attente abritée.		
	Parking pour véhicules automobiles...	1	pour 20 autos.		
	Téléphone-Sonnerie-Horloge		Installation normalisée conformément aux dispositions de la circulaire du 11 avril 1960.		
	ANTENNE DE TELEVISION		Une antenne collective de télévision 1ère et 2° chaînes devra être installée dans le bâtiment "Enseignement". Elle comportera, sur le câble de descente et à chaque niveau, une boîte de raccordement destinée à desservir ultérieurement certaines salles d'enseignement.		
	Aires de récréation	2.500 m2 -		